Envoyé en préfecture le 22/09/2026
Reçu en préfecture le 22/09/2026
Publié le
ID : 035-213500333-20260908-DELIB2026088-DE

BOURG-DES-COMPTES

**MAIRIE DE BOURG-DES-COMPTES**
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**
**DU CONSEIL MUNICIPAL**
Séance du 8 septembre 2026

---

**Date de convocation :** 3 septembre 2026

**Membres en exercice :** 23

**Présent(s) en début de séance :** 21

**Arrivé (s) en cours de séance :** 1

**Pouvoir(s) :** 1

**Absent(s) ou excusé(s) :** 1

**Délib.2026.088**

**Délibération comportant 2 page(s), 1 annexe(s)**

Le huit septembre deux mille vingt-six à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de BOURG-DES-COMPTES, convoqué conformément à l'article L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian LEPRÊTRE, Maire.

**Présents :** Christian LEPRÊTRE, Yannick LEGOURD (parti en cours de séance et ne participe plus au vote à compter de la délibération n° 2026.091), Valérie DUVAL, Yves THILLOU, Stéphane ROBERT, Charles JOUIN, Sylvie FONTAINE, Laurent MIGOT, Franck SEROUX, Nelly COTTAIS, Agnès GOUBET, Lirzina ILDEBERT, Eric DUVEAU, Gaëlle LE LAN, Alexis ADRIEN, David BOIVINEAU, Klervi PAULET, Laurent MAJCHRZAK, Laëtitia MERRIEN, Dorine ALIFAT ENGRAND, Lucas DUBREIL.

**Arrivée en cours de séance** : Delphine NORMAND (Pouvoir à Christian LEPRÊTRE. Participe au vote à compter de la délibération n° Délib.2026.085).

**Absente excusée** : Marie-Agnès GENDRON

**Secrétaire de séance :** Lucas DUBREIL

## Convention de participation financière aux frais de location des locaux pour Les Restaurants du Cœur et Solidarité Ici ou Là-Bas

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que les associations caritatives « Les Restaurants du Cœur » et « Solidarité Ici ou Là-bas » sont actuellement installées sur la commune de GUICHEN dans des locaux qui ne permettent plus d'assurer leur sécurité dans le cadre de leur mission d'accueil de population fragile et de distribution de colis alimentaires et/ou vestimentaires.

De ce fait, la commune de GUICHEN, accompagnée par la Communauté de Communes Vallons de Haute Bretagne Communauté (VHBC), a cherché à acquérir ou à louer des locaux adaptés et en a trouvé, sur la zone d'activité de la Courtinais.

Les deux associations desservant l'ensemble des habitants des communes du canton et au-delà, il a été proposé que chacune des communes concernées participe au montant du loyer.

Un projet de convention avait été établi pour définir les conditions de participation financière de chaque collectivité et par délibération n° 2026.022 du 24 février 2026, le Conseil Municipal avait autorisé sa signature.

Envoyé en préfecture le 22/09/2026
Reçu en préfecture le 22/09/2026
Publié le
ID : 035-213500333-20260908-DELIB2026088-DE

La convention proposée à la signature du Maire ayant évoluée, par rapport à celle annexée à la délibération n° 2026.022 du 24 février 2026, s'agissant notamment des articles 4 – Modalités de participation financière et 6 – Durée de la convention et renouvellement,
Et considérant l'intérêt pour les communes concernées de maintenir, au profit des populations fragiles, ces deux associations caritatives sur le territoire,
Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'accepter les termes de la convention financière jointe en annexe et de l'autoriser à procéder à sa signature avec les collectivités concernées. Il est précisé que pour BOURG-DES-COMPTES, cette participation financière au loyer, calculée sur la base du nombre d'habitants, s'élèvera à 209.27 € par mois.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'adopter ces propositions (votants 22 – Abstention : 0 – Contre : 0 – Pour : 22).**

Extrait délivré conforme, le 21 septembre 2026

| Le Président de séance,<br>Christian LEPRÊTRE | Le secrétaire de séance,<br>Lucas DUBREIL |
|---|---|
|  |  |

02 99 05 62 62
mairie@bourgdescomptes.com
3 rue de la mairie, 35890 Bourg-des-Comptes
www.bourgdescomptes.fr